



« Vide-grenier des Arpents »

Dimanche 25 mai 2025

Les Arpents de La Prairie vous proposent de :

- se rencontrer, échanger, créer et renforcer notre lien avec l'école,
- se voir en dehors du contexte scolaire dans une initiative de développement durable,
- montrer l'importance de prendre soin du matériel et des vêtements,
- mettre en application la notion de recyclage et de deuxième vie des produits,
- se débarrasser de vêtements, jouets et autres objets en lien avec l'enfance (livres et petit matériel de puériculture) dans l'entourage proche,
- d'acheter des habits et objets pour enfant à moindre coût et en bon état.

La Prairie est un lieu d'apprentissage et de vie en collectivité, et met en avant toutes ces valeurs. Pour Les Arpents, les familles choisissent la Prairie, aussi pour ces raisons. Nous nous inscrivons aussi dans cette démarche ! Le fait de consommer respectueusement ne nous laisse pas indifférents. En tant qu'adultes, notre devoir est de montrer l'exemple et d'appliquer ces valeurs au quotidien, avec nos proches et autour de nous.

Le partage et la bienveillance sont des principes pouvant se transmettre à nos enfants par le biais d'un événement comme celui-ci. Ils peuvent par exemple se questionner sur l'utilité et la deuxième vie d'un objet... C'est dans ce contexte que...

... l'association de parents « Les Arpents de la Prairie »,
vous propose de participer à la nouvelle édition du
« Vide-grenier »

au sein de l'école collège La Prairie, 1bis rue des néfliers 31400 Toulouse.

Pour les adhérent.e.s des "Arpents de la Prairie", c'est tarif réduit !

(pensez à indiquer le nom et la classe de votre enfant)

Nous offrons aussi la possibilité aux personnes extérieures à l'établissement de participer avec une participation de 10 € pour l'emplacement d'un stand de 3 mètres linéaires sur 2 mètres.

Le "vide-grenier" durera de 9h00 à 17h00.

Nous avons informé les quartiers alentours de cet évènement.

Dimanche 25 mai
de 8h00 à 8h45 installation stand
de 9h00 à 17h00 vente
de 17h à 18h rangement.

Nous avons établi une Charte à l'attention des personnes qui s'inscrivent, nous vous invitons à en prendre connaissance lors de votre inscription.

Nous recherchons toujours quelques bénévoles pour aider à l'organisation !

Charte de fonctionnement du « Vide-grenier des Arpents »

Notez que votre inscription vaut acceptation de cette charte.

1) Cette bourse aux vêtements est ouverte à tous les parents de La Prairie, qu'ils/elles soient adhérent.e.s ou non à l'association de parents Les Arpents de La Prairie, et vendant des objets, jouets ou vêtements personnels et d'occasion.

Les personnes extérieures à l'établissement sont bienvenues, elles peuvent acheter un emplacement /stand.

La visite est gratuite.

2) Cette journée est ouverte uniquement aux exposant.e.s non professionnel.le.s.

3) Les exposant.e.s de ce vide grenier s'engagent à ne pas avoir participé à plus de deux manifestations de même nature depuis le 1er janvier de l'année en cours.

4) Les vêtements et objets vendus doivent être propres et en bon état. Le.la déposant.e peut vendre par lot.s.

5) L'association « Les Arpents de La Prairie » aide à la mise en place des participant.e.s à partir de 08h00 et jusqu'à 08h45.

Au-delà, le portail ne sera pas ouvert aux véhicules pour des raisons de sécurité évidentes.

6) Les stands peuvent être réservés dans la limite des places disponibles jusqu'à trois jours avant le jour du vide-grenier (date limite mercredi précédent le vide-grenier) .

Le "vide-grenier" compte 50 places.

L'exposant.e devra avoir acquitté son droit de place avant son installation.

7) Le droit de place par emplacement de 3 mètres linéaires sur 2 mètres est fixé à :

- **10€** pour les extérieurs à La Prairie et les parents de La Prairie (non adhérents Arpents) .

- **5€** pour les permanent.e.s de La Prairie et adhérent.e.s des Arpents de La Prairie.

- **Gratuité** pour les 4ème et les membres du CA des Arpents.

8) L'association ne fournit pas de chaises ni de tables aux exposant.e.s.

Notez que le terrain n'est pas plat, veuillez prévoir des cales.

Par ailleurs, chaque exposant.e doit venir et repartir avec son propre matériel: parasol, en-cas, etc. "Les Arpents de La Prairie" ne fournit aucun matériel.

9) La Prairie fournit le site, les sanitaires et l'électricité si besoin.

10) "Les Arpents de La Prairie" ne sont pas responsables des objets, œuvres ou marchandises exposées ou vendues.

11) L'association se réserve le droit de refuser un emplacement sans présentation d'une carte d'identité valide.

12) La vente des objets se fait sous la responsabilité des exposant.e.s.

13) Le vide-grenier est maintenu quelles que soient les conditions météorologiques. L'association des Arpents de La Prairie ne procédera pas au remboursement des emplacements payés.

14) Il est interdit d'apporter de l'alcool au sein de l'établissement.

15) Déroulement de la journée:

- accès des véhicules exposants pour installation, montage des stands entre 8h00 et 8h45,
- ouverture du « Vide-grenier » au public de 9h00 à 17h00,
- ouverture du portail aux voitures des exposants et rangement de 17h00 à 18h00.

16) Tout invendu doit impérativement être rapporté, aucun dépôt d'ordures ou d'invendus ne sera accepté.

17) L'association des Arpents de La Prairie se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne la perte, le vol ou la dégradation d'un vêtement / objet.

18) **Pour s'inscrire, il faut obligatoirement:**

- avoir lu cette charte de fonctionnement et accepter ses conditions,
- remplir et signer le document « attestation d'inscription », et nous le remettre avec le règlement (*chèque à l'ordre des Arpents*) dans la boîte aux lettres des Arpents, salle des adultes dans les algécos ou par voie postale : Les Arpents de La Prairie, 1 bis rue des néfliers 31400 Toulouse.
- S'inscrire, accepter les conditions dans la charte de fonctionnement et payer via Hello-Asso : <https://www.helloasso.com/associations/les-arpents-de-la-prairie/evenements/vide-grenier-des-arpents-25-mai-2025-a-la-prairie>



19) En participant au vide grenier en tant qu'exposant.e, les données vous concernant seront transmises à la police administrative de Toulouse en conformité avec la loi n°87-962 du 30 novembre 1987 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978).

Pour toute demande, adressez-vous à : arpents-laprairie@gmx.com

Organisateur : Association des parents d'élèves, Les Arpents de La Prairie

Source : <http://vide-greniers.org/reglementation/>
rédaction : <http://www.benevolat.org>

Adresse : 1bis rue des néfliers 31400 TOULOUSE

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

se déroulant le Dimanche 25 mai 2025 à Ville : Toulouse

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation